

**Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE**

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 25/05/2020**

Date de convocation
15/05/2020

L'an deux mil vingt

Le 25 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance **huis clos** sous la présidence de

Date d'affichage
19/05/2020

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mme Sylviane DUQUENOY, Mr Simon COULOMBEL, Mme Dominique CHESNEAU, Mr Jean-Max PRATX, Mme Monique BOURG, Mr Alain COLOMBI, Mme Christine RICHÉ, Mr André-Laurent LEVÊQUE, Mme Françoise BUSTARRET, Mr Alain CISSÉ, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Richard RAPHAEL, Mme Sandrine PAPON, Mr Vianney BERNARD, Mme Anna VIGH, Mr Jean GARNIER, Mr Philippe CLÉMENCE, Mme Françoise DOUCET

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 19
Présents : 19

Monsieur Richard RAPHAËL a été élu secrétaire de séance.

1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux élections Municipales du 15 Mars 2020, Monsieur le Maire, Michel RECOUSSINES, fait l'appel de chaque conseiller élu et déclare les élus du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

2- ELECTION DU MAIRE

Monsieur Michel RECOUSSINES cède la présidence de l'assemblée au doyen, Monsieur Simon COULOMBEL.

Sont nommés :

-secrétaire de séance : Monsieur Richard RAPHAËL
-assesseurs : Mrs Simon COULOMBEL et Richard RAPHAËL,

Pour le poste de Maire, Monsieur Simon COULOMBEL fait appel de candidature.

Monsieur Michel RECOUSSINES fait acte de candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret ; après dépouillement par les assesseurs, Monsieur Simon COULOMBEL proclame les résultats :

Mr Michel RECOUSSINES:	POUR :	17 voix
	CONTRE :	01 voix
	NUL :	01 voix

Mr Michel RECOUSSINES, ayant obtenu la majorité absolue des votants, est élu Maire et accepte la fonction.

3- ELECTION DES ADJOINTS

Mr Michel RECOUSSINES, Maire élu, reprend la présidence de l'assemblée et propose de fixer le nombre d'adjoints,

Vote à bulletins secrets du nombre des adjoints, le décompte des voix est :

- adjoints (oui)	:	15	voix
- Nul	:	01	voix
- Non	:	03	voix

Le nombre d'adjoints est donc de 05 adjoints.

L'élection des adjoints se faisant maintenant par liste, avec parité obligatoire, Monsieur Michel RECOUSSINES fait appel de candidature de liste.

Une seule liste est proposée, composée des personnes suivantes :

- 1- Monsieur Jean-Max PRATX,
- 2- Monsieur Simon COULOMBEL,
- 3- Madame Sylviane DUQUENOY,
- 4- Madame Dominique CHESNEAU,
- 5- Monsieur Alain COLOMBI.

Mr Michel RECOUSSINES fait passer la liste au vote à bulletin secret, les résultats sont :

- Liste :	17	voix
- blancs et nuls :	02	voix

La liste ayant obtenu la majorité absolue des votants est élue, les 05 adjoints sont donc :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - 1 ^{er} adjoint : | Monsieur Jean-Max PRATX, |
| - 2 ^{ème} adjoint : | Monsieur Simon COULOMBEL, |
| - 3 ^{ème} adjoint : | Madame Sylviane DUQUENOY, |
| - 4 ^{ème} adjoint : | Madame Dominique CHESNEAU, |
| - 5 ^{ème} adjoint : | Monsieur Alain COLOMBI. |

4- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait lecture des délégations habituellement consenties au Maire afin d'assurer le fonctionnement au quotidien de l'administration de la Commune.

Le Conseil Municipal a voté les délégations du Maire :

POUR : 18 voix
ABSTENTION : 01 voix

5-DELEGATIONS DES ADJOINTS

Monsieur le Maire confère les délégations suivantes aux adjoints :

- 1^{er} adjoint, Monsieur Jean-Max PRATX, chargé des Finances,
- 2^{ème} adjoint, Monsieur Simon COULOMBEL, chargé de l'Urbanisme,
- 3^{ème} adjoint, Madame Sylviane DUQUENOY, chargée des Affaires Scolaires,
- 4^{ème} adjoint, Madame Dominique CHESNEAU, chargée des Affaires Générales,
- 5^{ème} adjoint, Monsieur Alain COLOMBI, chargé de l'Environnement.

Le Conseil Municipal a voté les délégations des adjoints :

POUR : 17 voix
ABSTENSIONS : 02 voix

6- INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

En application de la loi relative aux indemnités des élus des collectivités, Monsieur le Maire propose les indemnités suivantes :

Indemnité de fonction du Maire : 51.6 % de l'indice 1027, soit 2000.93 € bruts

Indemnités de fonction des adjoints : 19.8 % de l'indice 1027, soit 770.10 € bruts

Le Conseil Municipal a voté : POUR : 17 voix
CONTRE : 02 voix
